

Le 5 juillet 2021,

À une assemblée régulière du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle municipale le 5 juillet 2021 à 19 heures, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mme Marlène Bourgault, Mme Francine Couette, MM. Luc Paris, Clermont Pelletier, Simon Pelletier et Sébastien Thibault tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

Rés. 2021-123

**RÉSOLUTION SÉANCE HUIS CLOS**

Le conseil de la municipalité de Saint-Pamphile siège en séance ordinaire ce lundi le 5 juillet 2021 à 19:00 heures à la Salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Saint-Pamphile.

Sont présents à cette séance : Mario Leblanc, Francine Couette, Marlène Bourgault, Simon Pelletier, Clermont Pelletier, Sébastien Thibault et Luc Paris.

CONSIDÉRANT QUE les séances du conseil municipal peuvent maintenant se dérouler publiquement;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens, les membres du conseil et tout autre personne qui assiste à la séance doivent respecter les mesures sanitaires imposées par le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pamphile a procédé à l'installation de matériel afin de préserver la sécurité des membres du conseil lors de séances dans la salle du conseil, mais que cette salle est restreinte pour accueillir des visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE la séance du conseil sera diffusée en direct sur le canal communautaire et enregistrée et rediffusée dans les jours suivant la séance sur le canal communautaire, sur la page Facebook ainsi que sur la chaîne Youtube de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ont été préalablement invités via le canal communautaire et sur la page Facebook à soumettre leur question pour la

période réservée à celles-ci par courriel ou par téléphone afin qu'elles puissent être soumises lors de la séance du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu unanimement que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique. À une assemblée ordinaire du conseil de Ville de Saint-Pamphile tenue à la salle du conseil le 5 juillet 2021 à 19 :00 heures, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mme Marlène Bourgault, Mme Francine Couette, MM. Luc Paris, Clermont Pelletier, Simon Pelletier et Sébastien Thibault tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

Rés. 2021-124

**ACCEPTATION ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

Rés. 2021-125

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Simon Pelletier et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 juin 2021 soit par la présente acceptés et signés séance tenante par le maire et la directrice générale présente à l'assemblée en cours.

**Période des questions**

Demande de Mme Cécile Lizotte concernant l'abat-poussière qui n'a pas été épandu. Monsieur le maire lui répond que l'épandage a eu lieu aujourd'hui et qu'il y des conditions de température pour l'épandre. Le conseiller Clermont Pelletier donne de l'information concernant les chemins qui doivent être nivelés avant d'effectuer le travail.

Rés. 2021-126

**AUTORISATION SIGNATURE ENTENTE PSL DES HABITATIONS SAINT-PAMPHILE AVEC L'ORH ET LA SHQ**

Il est proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et résolu que la ville de Saint-Pamphile accepte l'entente dans le cadre de la gestion des PSL des Habitations Saint-Pamphile et ce, avec la SHQ et ORH. Que les personnes autorisées à signer l'entente sont M. Mario Leblanc, maire et Mme Marie-Claude Chouinard directrice générale par intérim. Que la ville de Saint-Pamphile est prête à verser 10%.

Une subvention au montant de 124598\$ sera versée dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM). Les travaux admissibles Hôtel de ville, caserne de pompiers, garage et entrepôt municipal et centre et salles communautaires.

Rés. 2021-127

**RÉSOLUTION POUR PROJET DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE POUR L'EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE EN DEVELOPPEMENT DE LA VIE COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DE L'AIDE FINANCIÈRE**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Adalbert, Sainte-Félicité, Saint-Marcel, Saint-Pamphile, Sainte-Perpétue, Saint-Omer et Tourville désirent présenter un projet de Coopération intermunicipale pour l'embauche d'une ressource en développement de la vie communautaire dans le cadre de l'aide financière ;

En CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Paris, appuyé par la conseillère Marlène Bourgault et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Saint-Pamphile s'engage à participer au projet de Coopération intermunicipale pour l'embauche d'une ressource en développement de la vie communautaire ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- Le conseil nomme la Municipalité de Saint-Adalbert responsable du projet.

Rés. 2021-128

**DEMANDE DE NIVEAU 3 AUPRÈS DU CISSS POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et résolu de faire une demande de niveau 3 auprès du CISSS pour les premiers répondants. Qu'une formation de 2 fin de semaine se fasse pour la classification du niveau 3. Qu'il soit prévu un léger supplément pour les sorties dû au changement de niveau.

Un montant de 9 000\$ sera accordé dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale -volet projets particuliers d'amélioration, Projets d'envergures ou supra municipaux. Cette subvention s'échelonne sur 3 ans.

Un montant de 25 761\$ sera accordé dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration.

Le conseiller Luc Paris explique la cueillette de la récupération ne pourra se faire cette semaine à moins que le camion soit réparé. Vous pouvez toujours laisser vos bacs sur le bord du chemin jusqu'à vendredi.

Rés. 2021-129

**DÉCOUVERTE DES RESTES DE 215 ENFANTS SUR LE SITE D'UN ANCIEN PENSIONNAT AUTOCHTONE À KAMLOOPS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE**

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui de la conseillère Francine Couette et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Saint-Pamphile joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

QUE la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

QUE la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;



Caroline Anctil	Portes, rev. façade pierre
Les Immeubles LDC inc.	Salle de bain, porte, fenêtres
Claude Pellerin	Couvre-plancher
Sylvain Chouinard	Revêt. cabane, chalet
Benoit Moreau	Revêtement ext. 3 façades
Mario D'auteuil	Entrée et solarium 10' X 12'
Isabelle Deschênes	salle de bain, fenêtres (2)
Robert Blanchet	Patio 10' X 15'
Daniel Pelletier	Fenêtres, 2 ième étage
Andréanne Richard	Chambre, partie de toiture
Ferme Pamphily	Réaménagement int. Grange
Richard Côté	Cabanon 10' X 10'
9276-0743 Québec Inc.	Maison 30'X 45'
Transport St-Pamphile	Agran. bur 20'X 20'
9263-6075 Québec Inc.	Entrepôt 60' X 140'
9263-6075 Québec Inc.	Système de fendage
Denis Simard	Garage 30' X 40'
Dominique Troie	Garage 26' X 28'

Rés. 2021-135

**ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ET COMPTES À PAYER**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que les comptes apparaissant au journal des achats du mois de juin 2021 au montant de 142 645.85\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Marie-Claude Chouinard, dir. gén. par intérim

Rés. 2021-136

**ACCEPTATION DE LA FÉDÉRATION DES MÉTIS DU SOLEIL LEVANT**

Il est proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et résolu que la municipalité de Saint-Pamphile, accepte la Fédération des Métis du Soleil Levant inc qui a pour but de faire connaître les familles autochtones et leur migration sur nos territoires par le biais de ses historiens et autres spécialistes en recherche, cartographie ou autres. La fédération des Métis du Soleil Levant inc n'engage en aucun cas la municipalité, que ce soit monétaire ou légal. La municipalité reste indépendante de toutes actions entreprises par la Fédération des Métis du Soleil Levant inc.

Rés. 2021-137

**APPUI MOTION m-84 DE LA CHAMBRE DES COMMUNES CONTRE LES CRIMES ET INCIDENTS HAINEUX**

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Luc Paris et résolu qu'au nom de 2337 résidents, le maire et le conseil municipal de Saint-Pamphile appuient la motion d'initiative parlementaire du député Pierre Julian, la motion M-84 contre les crimes et incidents haineux et son projet de loi d'initiative parlementaire C-313 Loi interdisant les symboles de haine.

Demande de madame Jessica Gagnon concernant les limites de vitesse, nous allons demander au responsable de la SQ de faire plus de surveillance dans ce secteur. Le changement de vitesse ne diminuera pas les gens de rouler plus vite que la limite permise. Nous installerons les indicateurs de vitesse à l'entrée du village. Nous ferons une demande au MTQ pour obtenir que l'indicatif des limites soit plus gros et l'installation des limites au sol.

Concernant la demande de la Maison de la famille au sujet de l'eau pour arroser le jardin communautaire, des démarches seront entreprises avec les membres de la coopérative pour trouver une solution.

Rés. 2021-138

**LOCATION LOCAL POUR HYDRO QUÉBEC POUR LA PÉRIODE  
D'AOÛT À AVRIL 2022**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et résolu de louer un local à Hydro-Québec pour la période d'août à avril 2022 au montant de 400.00\$ par mois plus les taxes applicables.

Rés.2021-139

**APPUI AU PROJET DE BETTERAVES À SUCRE DES  
ENTREPRISES DENIS LEBLANC**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Luc Paris et résolu que le conseil municipal appui le projet de betteraves à sucre des entreprises Denis Leblanc.

Rés. 2021-140

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que la présente assemblée soit close. Il est 20:28.

Mario Leblanc, maire

Marie-Claude Chouinard, dir. gén. par intérim